

**Délibération n°2024.03.11 :**

**ÉLECTIONS DES VICE-PRÉSIDENTS N°1 ET 2 SUITE À LA MODIFICATION DES STATUTS**

**Date de convocation :** 1<sup>er</sup> mars 2024

**Délégués titulaires ou suppléants présents pour compétence principale obligatoire :**

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Pierre BREUGNOT, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Cyriaque LETHUILLER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, titulaire
- Yann LE FUR, Communauté d'Agglomération Seine Eure, suppléant
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, titulaire
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire

**Délégués titulaires excusés :**

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Alexandre RASSAËRT, Département de l'Eure, titulaire
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure, titulaire
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, titulaire
- Bertrand PECOT, Communauté de Communes Roumois Seine, titulaire
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, titulaire

**Pouvoirs :**

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Hugo LANGLOIS
- Alexandre RASSAËRT, Département de l'Eure, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Cyriaque LETHUILLER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, pouvoir à Jean-Marie ROYER
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure, pouvoir à Yann LE FUR
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, pouvoir à Yann LE FUR
- Bertrand PÉCOT, Communauté de Communes Roumois Seine, pouvoir à Jean-Pierre BREUGNOT
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, pouvoir à Jean-François BERNARD

**Secrétaire de séance :** Hubert LECARPENTIER

**Carte :** Compétence principale - Art 5.1

	Total de la carte	Quorum	Délégués votant et pouvoir(s)	Abstention	Vote(s) contre	Vote(s) pour
Délégués	14	7	14	0	0	14
Voix	41	21	41	0	0	41

Gestion des milieux aquatiques  
et prévention des inondations  
de la vallée de la Seine Normandie

Hôtel du Département – Quai Jean Moulin  
CS 56 101 – 76 100 ROUEN Cedex

02 79 18 22 30  
contact@smgsn.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200092492-20240318-2024-03-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2024

Affichage : 21/03/2024



## Exposé des motifs

Le président rappelle que suite à la transformation du SMGSN en syndicat de plein exercice, l'article 12.3 des statuts prévoit que les vice-présidents sont élus selon la règle suivante :

- le Premier vice-président élu au sein du collège dont n'est pas issu le président,
- les vice-présidents suivants sont élus en alternance dans chacun des collèges.

Le comité syndical doit élire son 1<sup>er</sup> et vice-président parmi les délégués du comité syndical représentant les EPCI et le 2<sup>ème</sup> vice-président parmi les délégués représentant les départements.

## Délibération

Le comité syndical,

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2019 autorisant la création du syndicat mixte de gestion de la Seine normande,
- l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2022 approuvant la modification des statuts du syndicat mixte de gestion de la Seine normande,
- l'article 12.3 des statuts du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande relatif aux vice-présidents,

CONSIDÉRANT :

- que le candidat au poste de premier vice-président du Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande est Monsieur Hugo LANGLOIS,
- que le candidat au poste de second vice-président du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande est Monsieur Alexandre RASSAËRT

Après en avoir délibéré,

- Approuve l'élection,
- au poste de premier vice-président de Monsieur Hugo LANGLOIS,
- au poste de second vice-président de Monsieur Alexandre RASSAËRT

Après avoir délibéré,

PREND ACTE

Le président du Syndicat mixte  
de gestion de la Seine Normande



Julien DEMAZURE